

COMMUNE DE THÔNEXConseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 4 octobre 2005

Sont présents :

- M. Philippe DECREY, Maire
 Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative,
 M. Claude DÉTRUCHE, Conseiller administratif
- M. Roland DROZ, Président du Conseil municipal
 Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, GUARINO, JAQUET, NOTARO et TOMASINI.
 MM. AGRANIOU, CASTELLI, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusée :

- Mme Victoria KABY

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2005.
2. Assermentation de Mme Marianne Guarino, Conseillère municipale du groupe socialistes-verts, en remplacement de Mme Anni Stroumza, démissionnaire. **(DA-05-23).**
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2006. Discussion. Vote. **(DA-05-24)**
7. Auberge communale :
 Demande d'un crédit de construction de Fr 345'000,- en vue de la rénovation et l'amélioration de la cuisine, remise en état de l'auberge. Discussion. Vote. **(DA-05-20)**

8. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. D. Thurre et G. Loutan pour le groupe socialistes-verts intitulé : « Pour une publication exhaustive et réaliste dans le journal le Chênois des titres des sujets abordés au Conseil municipal , du nom des auteurs et des résultats des votes ». Discussion. Vote. **(MM-05-04)**.
9. Propositions du Conseil administratif.
10. Questions écrites.
11. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2005

M. Loutan demande d'apporter les corrections suivantes au procès-verbal :

1.1. Page 567 – intervention de M. Loutan :

Il faut ajouter dans la 2^{ème} phrase du paragraphe le mot « est » :

- *D'autant plus, que l'on a voté un gros crédit pour le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) il est toujours moins onéreux de créer des installations lors de la construction que de les faire après coup.*

1.2. Page 588 – intervention de M. Loutan :

M. Loutan demande de rajouter le paragraphe suivant à son intervention qui se situe avant la réponse de M. Claude Détruche

- *Je trouve à la limite du scandaleux que sur le responsable du magasin, on prétende qu'il ne veut pas monter les étoiles de son restaurant. Et ce n'est pas son avis. Il a fait sur demande du Conseil administratif un perfectionnement pour développer son entreprise, et maintenant il a un four à pizza qu'il n'a même pas le droit de placer ! De plus, on fait une entrée sur la terrasse de la piscine qui va faire circuler des gens en maillots de bain avec linges mouillés entre les tables des consommateurs. Il y a une consultation, à mon avis, qui a mal passé.*

Suite à ces corrections le procès-verbal est approuvé par 23 voix « pour » et 2 abstentions.

2. Assermentation de Mme Marianne Guarino, Conseillère municipale du groupe socialistes-verts, en remplacement de Mme Anni Stroumza, démissionnaire.
(DA-05-23).

M. Roland Droz, Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Anni Stroumza :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Je vous informe de ma décision de mettre fin à mon mandat de Conseillère municipale. J'ai siégé avec beaucoup d'intérêt parmi vous et vous souhaite une bonne continuation de vos travaux.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, mes salutations distinguées.

ainsi que de la réponse qu'il lui a été envoyée :

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 29 août dernier nous annonçant votre décision de mettre un terme à votre mandat de Conseillère municipale.

Nous informerons donc les membres du Conseil municipal de votre démission lors de la prochaine séance prévue le 4 octobre prochain et profitons de la présente pour vous remercier de votre engagement lors de ces années passées à siéger au sein de notre Conseil municipal.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame, nos meilleures salutations.

Puis, il demande à Mme Marianne Guarino de se lever et de répondre : "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Mme Guarino : « je le promets ».

- Le Président informe que Mme Guarino va prendre la place de Mme Stroumza dans les commissions permanentes et demande s'il y a une objection à ce que Mme Egger reprenne la vice-présidence de la commission des Finances et que M. Guy Loutan reprenne la vice-présidence de la commission de l'Urbanisme & Développement durable.
- Ceci n'étant pas le cas, Mme Egger et M. Loutan sont confirmés à ces vice-présidences.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Droz, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

3.1. Courrier de l'AGCSub du 25 juillet 2005 concernant un projet de CCT pour les crèches des communes en application de la loi cantonale J 6 29 (petite enfance).

Aux présidents des conseils municipaux des communes genevoises

Concerne: projet de CCT pour les crèches des communes
 en application de la loi cantonale J 6 29 (petite enfance)

Mesdames, Messieurs,

Comme nous vous l'annoncions dans un courrier du 4 juin 2004, l'AGCSub a travaillé à la rédaction d'un modèle de CCT qui pourrait être appliqué au personnel des crèches des communes hors Ville de Genève (sauf les crèches municipales).

Il nous paraît important et nécessaire que les relations de travail soient harmonisées formellement dans toutes les communes, dans l'intérêt de toutes les parties, y compris celui des autorités qui subventionnent les institutions.

En effet, outre l'intérêt de respecter la loi citée en marge, une convention largement établie élimine la disparité des conditions salariales du personnel de la petite enfance. Cette disparité, maintenue par une convention adaptée aux conditions de chaque commune, accentue les problèmes de recrutement en cette période de pénurie de diplômé-e-s, nuit à la stabilité du personnel et complique le travail de gestion des employeurs que nous sommes.

Nous vous remettons, ci-joint, un exemplaire du projet de CCT qui a été travaillé par l'ensemble des comités membres de l'AGCSub dont vous trouverez la liste en annexe.

Ce projet a également été adressé au comité de l'Association des communes genevoises que nous allons rencontrer prochainement.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce document et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Liste des membres

1212 Grand-Lancy	Le Monde des Couleurs
1212 Grand-Lancy	Chante-Joie
1213 Petit-Lancy	EVE du Plateau
1213 Petit-Lancy	Domino (Crédit Suisse + Lancy)
1213 Onex	Rondin-Picotin
1213 Onex	Crèche du Foyer Arabelle
1217 Meyrin	Crèche de Meyrin (municipale)
1218 Grand-Saconnex	Scoubidou (privée)
1218 Grand-Saconnex	La Roulotte
1219 Le Lignon (Vernier)	EVE du Lignon (municipale)
1220 Les Avanchets (Vernier)	Les Avanchets (municipale)
1225 Chêne-Bourg	Les Trois-Chêne
1226 Thônex	EVE de Chapelly
1227 Carouge	EVE du Val d'Arve
1227 Carouge	EVE de la Fontenette
1227 Carouge	EVE de la Tambourine
1228 Plan-les-Ouates	Le Serpentin
1232 Confignon	EVE de Confignon
1290 Versoix	Fleurimage

3.2. Courrier de M. Vito Pepe, gérant du restaurant « Le Nautica », du 23 août 2005, concernant les travaux de réaménagement du site de la piscine de Thônex :

Madame, Messieurs,

N'ayant à ce jour pas d'autres informations que celles quémandées concernant les futurs travaux de réaménagement du site de la piscine de Thônex, je me permets, en ma position d'exploitant de la Buvette Restaurant « Le Nautica », de porter à votre connaissance mon indignation quant au manque de communication et de dialogue depuis le désir, exprimé par M. Détruche, de concrétiser le vieux projet de suppression du bâtiment de la buvette, lors de sa visite informelle en juin 2003.

En résumé je ne peux que déplorer les points suivants:

- Les décisions de ce réaménagement n'ont été discutées que par des personnes qui ne sont ni clients de l'établissement ni du site.
- Aucun avis, aucun sondage n'a été demandé aux clients du site.
- Aucune de mes remarques n'a été prise en compte à ce jour.
- À aucune reprise on n'a daigné m'inviter à une séance d'information.
- À aucun moment, même lors de visite dans mon propre établissement, je n'ai été contacté pour participer à une séance de travail, afin de pouvoir donner ne serait-ce qu'un avis en tant qu'exploitant de l'établissement.

Si cela semble suffisant à certains pour se permettre de dire que tout s'est déroulé selon les règles, que je suis en toute connaissance de cause, en parfait accord et au courant du projet, des délais etc., je dis simplement, en tenant compte des points cités, que je suis contre ce projet dans sa forme actuelle et que d'être mis devant le fait accompli n'a jamais été un gage de règle démocratique.

Il est impératif pour mon personnel et moi-même de connaître les détails de ce réaménagement, car le plan en notre possession est bien précaire et les informations qui nous ont été transmises sont à la limite de l'inexistant.

Étant les principaux intéressés, par le fait que cela constitue notre «gagne-pain », j'insiste pour dire que le projet de remplacement est inadapté du point de vue pratique et le service en terrasse sera difficilement gérable par son futur passage quant au flux et aux différents genres de clientèles du site. Ce qui, sans aucun doute, se répercutera sur une perte du chiffre d'affaires.

J'ose espérer que la façon de mener ce projet à terme n'a pas été ordonnée et commandée par vos soins selon le principe du fait accompli, car c'est ainsi qu'il m'a été perçu après considération des points cités.

Je pense qu'il est de votre pouvoir, par respect à l'engagement pris par mon personnel et moi-même afin d'offrir satisfaction à notre aimable clientèle, de tenir compte de notre avis. Et qu'il est aussi de votre devoir d'être clair à notre sujet quant à l'avenir que vous envisagez d'offrir à la clientèle de votre site.

Sachez, pour conclure, Madame, Messieurs, que notre souci principal est un travail de partenariat afin que le site de la piscine de Thônex et le restaurant« le Nautica» soient les plus accueillants possible pour que les usagers de tout âge dont nous connaissons les besoins, trouvent du plaisir à y passer d'agréables moments.

Ne désirant pas perturber vos priorités par celle qui est la mienne, je vous prie de lire cette lettre à l'occasion de votre prochain Conseil Municipal.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.

Ainsi que la réponse de M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, du 13 septembre 2005 :

Concerne : travaux de réfection de la piscine extérieure

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 23 août 2005 dont copie a été transmise au président du Conseil municipal à qui elle était également adressée.

En ce qui le concerne, le Conseil administratif tient à s'étonner de vos remarques puisque :

1. vous avez été reçu en Mairie, le 18 décembre 2003, par MM. GUEX et THERAULAZ et le soussigné. Au cours de cette entrevue, les projets communaux relatifs à la piscine et à ses extérieurs vous ont été exposés ;
2. deux réunions ont ensuite eu lieu, sur place, en votre présence, les 15 janvier 2004 et 3 mars 2005.

Lors de ces diverses séances, les plans vous ont été présentés et expliqués. A ces diverses occasions, vous avez eu la possibilité de faire part de vos remarques, en particulier le 3 mars dernier, puisque le projet du point de vente sur la terrasse a été modifié à votre demande.

En conséquence, nous avons présenté ce projet de réfection et la demande de crédit nécessaire tant aux commissions concernées qu'au Conseil municipal qui a donné son aval dans sa séance du 10 mai 2005.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

3.3. De M. Jean-Pierre Renggli pour l'Association de Sous-Moulin du 9 septembre concernant une requête en autorisation pour la construction de 13 villas sur la parcelle Maunoir.

Monsieur le Président,

L'Association de Sous-Moulin vous transmet la copie d'une lettre d'observations, adressée par notre Association au DAEL le 2 septembre dernier, concernant la requête en autorisation 99998 (nouveau projet de construction de 13 villas sur la parcelle Maunoir), parue dans la Feuille d'avis officielle du 3 août 2005. Nous vous prions de lire ce courrier lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Comme nous l'écrivions déjà le 5 août 2004, nous pensons « qu'il ne faut pas séparer le projet de construction sur la parcelle Maunoir de l'ensemble de la problématique que pose un aménagement d'ensemble de ce quartier qui prenne en considération la qualité de vie des habitants, la sécurité des élèves de l'école primaire du Bois-Des-Arts et la sécurité de tous les usagers d'un réseau routier déjà saturé » Tout cela, et en particulier le problème du transit abusif par la station-service BP, justifie une nouvelle réflexion dans le cadre du Conseil municipal.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Courrier adressé au DAEL – Police des constructions en date du 2 septembre 2005 :

Concerne : Requête en autorisation 99998 Thônex, chemin du Bois- des-Arts
Publication F AO du 03/08/05

Messieurs,

L'Association de Sous-Moulin vous transmet trois observations concernant le projet de construction de 13 villas sur la parcelle Maunoir à Thônex, chemin du Bois-Des-Arts.

La première est celle qui a déjà été formulée dans notre lettre du 5 août 2004 concernant la première mouture de ce projet. Elle reste tout à fait valable aujourd'hui et nous la joignons en annexe. Nous mentionnons en outre la pétition adressée le 25 mai 2005 à la commune de Thônex et signée par 164 personnes soit la quasi-totalité des habitants du secteur Bois-Des-Arts , avenue des Verchères et avenue Suisse demandant, outre le respect du 30 km/h, la suppression du trafic de transit.

Cette première lettre d'observations demandait en conclusion que le Conseil municipal de Thônex soit saisi du dossier. Il l'a été et, dans sa séance du 28/09/04, ledit Conseil, à l'unanimité, a rejeté le projet soumis à son examen. Nous pensons qu'une année plus tard, même si le taux d'utilisation au sol est passé de 0,33 à 0,25, un bon fonctionnement démocratique justifie le retour du projet en séance plénière.

Enfin, nous attirons votre attention sur un aspect peu clair du projet. Il existe actuellement, à l'extrémité nord-ouest de la parcelle Maunoir, un chemin privé, indiqué « riverains autorisés » menant principalement à une propriété privée et accessoirement à une station-service BP en bordure de la route Blanche. Or, ce chemin est devenu, au fil du temps et de façon abusive, une voie de transit que les gens utilisent même sans s'arrêter à la station-service. C'est un mode de faire absolument illégal et intolérable.

Ce chemin, dans le projet proposé, est supprimé. Toutefois, l'Association de Sous-Moulin veut avoir l'assurance que le nouveau chemin prévu pour desservir les 13 villas ne permette aucunement, à qui que ce soit, d'accéder à la station-service BP et à la route Blanche. Tous les plans visibles dans le dossier de demande d'autorisation révèlent malheureusement le maintien de cet accès. L'Association de Sous-Moulin demande une clarification sur ce point et la suppression de ce passage. Il en va de l'intérêt évident aussi bien des futurs habitants du lotissement que du propriétaire de la parcelle, de l'ensemble des habitants du secteur et des utilisateurs de l'axe routier nord-sud que constitue l'avenue de Thônex.

L'Association de Sous-Moulin vous souhaite bonne réception de la présente et vous adresse, Messieurs, ses salutations distinguées.

3.4. De M. et Mme Yves Rogo du 10 septembre 2005 concernant la mini-déchetterie du chemin des Mésanges :

Concerne: mini-déchetterie des Mésanges

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous écrire concernant les nuisances et dangers que représentent les conteneurs de tri du chemin des Mésanges. Alors que nous nous réjouissons des efforts louables de la commune concernant le recyclage des déchets ménagers, il nous semble important de vous communiquer les observations suivantes :

– Les nuisance sonores :

L'utilisation abusive de ces bennes collectrices la nuit et les jours fériés est malheureusement devenue courante. Nous constatons également qu'environ 90% des utilisateurs se déplacent en voiture, ce qui implique le bruit des moteurs tournant au ralenti.

– Les dangers :

Cette mini-déchetterie n'étant pas aménagée pour l'accès des véhicules, les voitures des utilisateurs stationnent au milieu de la route, ce qui crée un danger pour les autres usagers du chemin des Mésanges, notamment pour les enfants qui se rendent au cycle du Foron. D'autre part, le nombre croissant de bris de verre et autres objets abandonnés autour des conteneurs et sur la chaussée est également une source d'inquiétude.

Ne serait-il pas plus judicieux de centraliser ces espaces de récupération hors des zones d'habitation afin de faciliter le déplacement des camions, qui pourrait alors être plus fréquent et permettrait d'éviter les débordements de détritrus que nous connaissons et qui enlaidissent passablement notre commune?

Par ailleurs, nous notons avec soulagement que nous ne sommes plus réveillés par les camions de la voirie à 5h du matin mais à 5h 50 ! En conséquence de quoi et dans un souci d'équité entre citoyens, nous souhaiterions qu'une rotation soit organisée.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos requêtes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Ainsi que la réponse de M. R. Droz, Président Conseil municipal, du 22 septembre 2005 :

Concerne : mini-déchetterie des Mésanges

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 10 septembre 2005 dont le contenu a retenu toute notre attention.

Une copie de votre courrier a été transmis au Conseil administratif ainsi qu'à M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière.

En accord avec le Bureau, il sera donné lecture de votre lettre aux membres du Conseil municipal lors de la séance du 4 octobre prochain.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

3.5. De l'Association PRO NATURA du 19 septembre 2005 concernant un projet de zone de détente aux Grands Prés et Mon-Idée :

Concerne : projet de zone de détente aux Grands Prés et Mon Idée

Monsieur,

Nous vous soumettons, en annexe, un projet d'aménagement nouveau pour les secteurs des Grands Prés et de Mon Idée (commune de Puplinge). En effet, les projets d'urbanisation proposés actuellement dans le périmètre des Communaux d'Ambilly, des Grands Prés et de Mon Idée ne répondent pas aux besoins en zone de détente de la future population, ni de celle déjà établie entre Arve et Lac.

Notre projet propose de créer une aire de délassement informel aux Grands Prés et Mon Idée. Il permettra :

- d'avoir une vaste zone de détente à disposition de la population.
- de marquer une césure paysagère et de constituer une zone tampon entre la zone urbaine et la zone rurale.
- de réduire la pression du public sur les milieux naturels du canton (en particulier sur la rive gauche).
- de réduire les déplacements vers des zones de détente, en particulier ceux de la future population des Communaux d'Ambilly.

Nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour donner de plus amples informations.

Nous souhaiterions recevoir votre avis et vos remarques sur ce projet. Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour Pro Natura Genève :
Frédéric Reverchon, vice-président
François Dunant, membre du comité

Ci-dessous le projet :

Les Grands Prés et Mon Idée : une proposition de Pro Natura Genève

Étant donné que :

- le plan directeur cantonal (fiche 3.05) prévoit la création d'aires de délassement informel (appelées ci-après zones de détente);
- une telle zone fait défaut entre Arve et Lac;
- toute densification devrait être accompagnée d'une zone de détente proche;
- les futures constructions sur les Communaux d'Ambilly renforceront une agglomération urbaine déjà importante;
- il est important de créer une zone tampon entre la zone urbanisée et la campagne;
- les pénétrantes de verdure que sont la Seymaz et le Foron devraient logiquement être reliées par un couloir biologique;

Pro Natura Genève voit, dans les Grands Prés et Mon Idée, une occasion unique de concilier détente et nature à la porte d'une importante agglomération franco-genevoise.

Les secteurs Grands Prés et Mon Idée font certes partie des secteurs en zone agricole retenus dans le Plan directeur cantonal (fiche 2.04) comme «susceptibles d'être déclassés -en cas de besoin pour l'urbanisation ». Cependant, il faut rappeler que l'accroissement de la densification urbaine doit être accompagné de zones de délassement situées à l'extérieur de l'agglomération urbaine (art. 25, LaLA T).

Le projet de construction de logements aux Communaux d'Ambilly et aux Grands Prés prévoit de concilier bâtiments et couloirs à faune. Telles que prévues sur les premières esquisses, les césures vertes n'auront que peu de valeur pour la faune et la flore et les éléments végétaux prévus pour rendre l'habitat plus agréable ne créent pas de réelles zones de détente.

Le projet de Pro Natura Genève pour les Grands Prés et Mon Idée veut concilier une véritable zone de détente et un efficace couloir biologique entre deux rivières, objets de projets de renaturation.

Les zones de détente de proximité répondent à un besoin profond de la population et constituent un élément capital de la qualité de vie. Pour s'en convaincre, il suffit de se promener un jour férié de beau temps au bord de l'Allondon dans le secteur des Granges ou aux Evaux.

Les Evaux sont un bon exemple de zone de détente de proximité (terrains de sport, de pique-niques, jeux, promenades...) servant aussi de tampon entre une cité densément peuplée et des zones plus naturelles comme les bords du Rhône, les Mouilles et la presqu'île de Loëx. Il y a, aux Evaux, de nombreuses personnes qui pique-niquent, jouent au football, etc. et pourtant on trouve des oiseaux peu fréquents comme les pie-grièches écorcheurs, les rossignols et les pigeons colombins grâce à des plantations judicieusement placées et à la protection des vieux arbres.

Une zone de détente de proximité est une zone de respiration, de calme où chacun doit pouvoir se ressourcer, s'abstraire un peu d'un environnement quotidien trop artificiel; c'est un espace proche de la nature, dont les aménagements légers doivent permettre des activités variées, un accès facile sans véhicule, un espace conjuguant paysage et sentiment de liberté à chaque saison.

Une véritable zone de détente doit :

- occuper une vaste surface pour concilier les diverses activités et respecter le calme,
- être proche d'une zone urbanisée pour pleinement jouer son rôle,
- être accessible par les jeunes et les gens sans véhicules privés,
- comporter des espaces variés : prés, bois, étangs, espaces pour pique-niques, espaces non aménagés propices aux jeux, etc.

Ces conditions peuvent être admirablement remplies sur les parcelles des Grands Prés et de Mon Idée.

De tels espaces font cruellement défaut à Genève ! Surtout entre Arve et Lac !

Où peut-on poser sa couverture pour pique-niquer en famille? Où peut-on faire voler son cerf-volant ? Trop rares sont les espaces propices à ces activités. Ce ne sont ni les agriculteurs ni les gardes de l'environnement qui contesteront la grande demande d'espace libre pour ces activités, eux qui essaient de faire respecter les cultures, les surfaces de compensation écologiques et les aires protégées.

Les conflits dus aux activités de loisir sont nombreux. Le projet de Pro Natura Genève peut contribuer à les résoudre.

Le site de Mon Idée est une zone inondable; il est donc impensable de construire dans une zone à risques. L'aménagement d'étangs nous semble par contre très judicieux.

Il ne s'agirait en aucun cas de créer une nouvelle réserve naturelle, mais plutôt de permettre aux gens d'être proches de la nature et d'observer librement la faune et la flore, qui ne manqueraient pas de s'y installer. Ce serait un site où les classes des écoles voisines pourraient venir faire des observations et des prélèvements (par exemple d'invertébrés aquatiques) sans enfreindre des règlements protégeant une réserve biologique ou forestière. A la détente s'ajouterait ainsi une fonction didactique non négligeable, surtout si l'on associe les classes et la population à la plantation de haies, par exemple.

Nous sommes convaincus qu'un tel aménagement contribuerait à diminuer la pression sur les sites protégés.

L'existence d'une vaste aire de détente à proximité d'une zone densément habitée, des deux côtés de la frontière, contribuerait également à diminuer le trafic dû à la recherche de tranquillité dans la campagne voisine et augmenterait d'autant la qualité de vie des habitants de ce secteur.

Enfin, l'espace proposé jouerait le rôle de zone tampon entre la ville et la campagne.

Concrètement :

La zone de détente proposée devrait réunir des surfaces propices aux activités difficiles à pratiquer, en pleine nature sans susciter des conflits.

Sur la zone de Mon Idée :

Étangs, haies, petits sentiers: contemplation, observation de la faune et de la flore, recherche de calme.

Sur la zone des Grands Prés :

Terrain de bicross, aire de pique-nique et grillades, prés pour jeux divers, etc. parsemés de haies, de bosquets pour rendre les activités conciliables entre elles et avec la nature.

Pour concilier ces activités, c'est l'ensemble de la surface déclassée des Grands Prés et de Mon Idée qu'il faudra réserver.

Nous devons certes nous loger, mais nous avons aussi besoin de vastes espaces pour nous aérer, nous détendre, nous reposer dans un cadre naturel sans parcourir de grandes distances en voiture.

En fait, toute urbanisation majeure devrait être accompagnée d'une zone de détente proche.

La qualité de la vie en ville, c'est aussi cela !

Et la réponse de M. R. Droz, Président du Conseil municipal :

Concerne : projet de zone de détente aux Grands Prés et Mon-Idée

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 19 septembre 2005 concernant l'objet cité en référence et qui a retenu toute mon attention.

Le dossier d'aménagement du PAC MICA étant traité par la commission de « l'Urbanisme & Développement durable », je me permets, pour raison de compétence, de transmettre votre courrier à M. Pascal Uehlinger, Président de cette commission.

En vous souhaitant bonne réception de la présente je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

3.6. A 23h. nous passerons au point 9 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Philippe Decrey, Maire

4.1.1. Tsunami

L'Association SUJEBBA nous a informés qu'elle a pu acheter un bateau de pêche à moteur avec tout son équipement. Il s'agissait du premier achat fait suite à notre don.

4.1.2. Stop suicide

Comme vous avez pu le constater, la commune a participé à la journée organisée par l'association Stop suicide et un certain nombre d'affiches ont été placardées sur le territoire thônésien.

4.1.3. Le Respect

Dans le cadre de cette campagne, la commune a proposé aux établissements publics des sets de table rappelant cette action, ainsi que deux banderoles qui sont mises en place lors des manifestations communales. Quatre nouvelles banderoles seront commandées afin de les placer dans les écoles. Des autocollants sont à votre disposition à la Mairie.

4.1.4. Sortie des aînés

Celle-ci s'est déroulée le 21 septembre sous un magnifique soleil. 374 personnes ont participé à cette sortie et pour la première fois nous avons été obligés de refuser 25 personnes car nous n'avions pas assez de place à disposition.

4.1.5. OPC Voirons

Cet organisme est engagé du 10 au 25 octobre à Brienz dans le cadre des opérations de reconstruction suite aux dernières intempéries. Je profite de remercier les volontaires qui vont participer à cette action.

4.1.6. Avenue Suisse

Les travaux de mise en place de « coussins berlinois » sur cette artère ont commencé aujourd'hui. Ces aménagements permettront de ralentir le trafic dans cette avenue.

4.1.7. Comptage des véhicules

Comme je vous l'avais annoncé, le Conseil administratif a décidé d'acquérir un appareil de comptage. Celui-ci est arrivé et a été placé au chemin de la Mousse pour un essai. Cet appareil permettra de calculer le nombre de véhicules qui circulent dans les deux sens ainsi que la vitesse constatée.

4.1.8. Mobilité douce

Je rappelle que les groupes politiques sont appelés à faire part de leurs remarques suite à la dernière séance de la commission de Circulation.

4.1.9. Nouveau logo de la commune

Je vous laisse le soin de prendre connaissance du nouveau logo de la commune qui sera prochainement utilisé. (M. Decrey fait circuler le logo).

4.2. Mme Isabel RoCHAT, Vice-présidente du Conseil administratif

4.2.1. Rentrée des classes

Celle-ci s'est déroulée dans une ambiance sereine car les transferts d'élèves de 6P de l'école du Bois-Des-Arts à l'école Adrien-Jeandin sont acquis par les parents d'élèves. La nouvelle traversée de la route Blanche est très appréciée et deux patrouilleuses sont en place depuis la mi-juin.

4.2.2. Pédibus

La commune a participé une nouvelle fois à cette journée mais cette année nous n'avons pas organisé de cortège car ce concept ne trouve pas d'écho auprès des parents concernés. Cette année nous avons mené une opération conjointe avec le TCS sur le thème de la sécurité en vélo. Un parcours a été mis en place à l'école Adrien-Jeandin et toutes les classes de 5P se sont rendues à cet endroit. Les enfants ont aussi pu tester leur habileté à manier un vélo.

4.2.3. Petite enfance

En collaboration avec les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg, nous avons mandaté M. Bari pour une étude qui fait suite aux réflexions de la commission ad-hoc petite enfance. Cette étude a pour but de déterminer quelle sera la structure la plus appropriée et s'il convient de municipaliser nos structures de la petite enfance. Les conclusions devraient nous parvenir avant Pâques 2006.

4.2.4. Fondation en faveur de la jeunesse

J'aimerais remercier M. Hans Rudolf Roth, trésorier de la Fondation, pour le travail qu'il a effectué concernant le coût d'une place pour un enfant dans une crèche, qui est estimé à Fr 25'000,-. Cet élément permettra d'analyser la situation pour notre projet dans le cadre de la démolition-reconstruction de l'école Marcellly-Tronchet et d'éventuellement trouver des partenaires afin de faire baisser le montant actuel.

4.2.5. Développement durable

Deux axes d'étude sont mis en place dans le projet « petite enfance et développement durable ». Dans ce cadre, deux écoles pilotes vont participer à l'établissement du « guide du développement durable » à l'usage des écoles. Il s'agit en l'occurrence des écoles de Marcellly et Pont-Bochet, la troisième école choisie sur le canton se trouve dans la commune de Bernex. Je remercie les responsables de ces deux écoles de participer à ce projet.

Le deuxième axe fait suite au mandat que nous avons confié à MANECO. Le Conseil administratif a souhaité offrir aux enseignants, tant de l'école primaire que du cycle d'orientation un répertoire de lieux ou de ressources liés au développement durable. Ce guide sera prochainement sur internet.

4.2.6. Cartes de vœux

Cette année le Conseil administratif a décidé de confier la réalisation de sa carte de vœux aux élèves des écoles. Un concours a été organisé et nous devrions recevoir prochainement les propositions.

4.2.7. Journée des filles

Comme les deux années précédentes les employés de la commune qui ont des filles en 5P pourront les emmener sur leur lieu de travail le 10 novembre.

4.2.8. PAC – MICA

Pendant trois jours, le projet qui a été présenté aux Conseils municipaux de Puplinge et de Thônex a fait l'objet d'une exposition publique à la salle des Peupliers. Les responsables du projet étaient présents pour répondre aux questions de la population. Il est à relever que cette exposition a remporté un grand succès.

4.2.9. Finances

Le budget 2006 est bientôt terminé et il sera présenté au groupe de travail pré-budget les 6 et 13 octobre. Ensuite, il sera examiné par la commission des Finances du 25 octobre.

4.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

4.3.1. Collecteur du chemin de Bédex

Notre mandataire a mis une équipe doublée dans le cadre de ces travaux et ceux-ci seront donc terminés dans les délais.

4.3.2. Piscine

Les travaux ont débuté, préalablement une information a été faite aux riverains ainsi qu'au gérant du Nautica qui s'est montré très coopératif.

4.3.3. Théâtrécirque

La demande d'autorisation a été déposée au DAEL mais, malheureusement, rien n'avance sur ce dossier malgré des rappels fréquents de la part du Conseil administratif et de l'association Diabolo. C'est pour cette raison qu'il ne nous est pas possible de vous présenter une demande de crédit pour la mise en place de pavillons scolaires provisoires à cet endroit.

4.3.4. ASM

Demain, une annonce va paraître en vue de repourvoir la fonction de chef de poste de notre service de sécurité municipale. Ceci fait suite à une décision prise d'un commun accord entre le Conseil administratif et la personne concernée. Nous tenons à préciser que cette dernière ne fait pas suite à une faute grave.

4.3.5. CSSM

Le Conseil intercommunal, contrairement à ce qui s'est passé l'an dernier, a entériné le projet de budget 2006 à une large majorité. Les propositions d'investissements directs par les communes ont également été acceptées.

4.3.6. Course de l'Escalade

Nous avons le plaisir d'organiser un entraînement décentralisé le 13 novembre à 10h. au CSSM.

4.3.7. Sant « e »scalade

Il s'agit d'un projet qui concerne l'exercice physique et l'alimentation pour les jeunes enfants organisé par le département de la santé publique et celui des sports. Nous avons estimé qu'il était du devoir du CSSM de participer à une telle action. Chaque mercredi à 15h. tous les enfants sont les bienvenus pour des entraînements et des conseils en nutrition.

4.3.8. Journée de la propreté

Samedi dernier, la commune de Thônex a pris part à deux actions. L'une consistait, en collaboration avec les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg ainsi que l'Association « C'est ma rivière », au nettoyage des rives de la Seymaz au Hameau de Villette. La population a également été invitée à visiter notre centre de Voirie et à recevoir des informations concernant le tri des déchets. Je profite à cette occasion de remercier les employés communaux qui se sont engagés dans cette opération.

4.3.9. Journée des concierges

Le 11 octobre le Conseil administratif a organisé une journée à l'attention des concierges responsables de l'entretien des immeubles situés sur notre territoire afin de les sensibiliser sur le tri des déchets et la propreté en général.

4.3.10. Déchetteries communales

Plusieurs lettres nous sont parvenues à ce sujet. Le Conseil administratif a déjà pris des décisions concernant les horaires de dépôt, notamment pour le verre, et nous allons doubler la fréquence de nettoyage de ces emplacements.

4.3.11. Économie publique

Le 13 septembre nous avons organisé un premier « Forum des entreprises thônésiennes ». Cette réunion a permis aux entreprises présentes d'avoir un contact avec les autorités, l'office genevois de cautionnement mutuel, le département de l'économie publique, et le service Action trois chênes pour l'emploi. M. Calo Lamprecht, Conseiller d'État, nous a fait l'honneur de participer à ce forum qui n'a malheureusement pas obtenu le succès escompté. Le Conseil administratif réfléchira à un éventuel autre concept pour attirer plus d'entreprises lors d'une prochaine édition.

5. Rapport des commissions

M. le Président, passe successivement la parole aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapports :

5.1. M. Alexis Hyde, Président de la commission Ad-Hoc Marcelly-Tronchet :

Séance du 23 juin 2005

1. Présentation du projet de crèche par les mandataires.

Le projet est présenté et discuté entre les différents participants. Les représentants de la fondation de la jeunesse ont de la peine à comprendre leur rôle pour ce bâtiment. Les diverses options principales, accès, âge des enfants concernés et type de repas ont été abordés sans forcément être définitivement résolus (en ce qui concerne les âges des enfants ciblés). Les choix sur la construction ne sont pas remis fondamentalement en cause en cet état d'avancement du projet.

Les décisions suivantes sont prises par la commission :

- *le principe d'une cuisine de reconditionnement, accepté à l'unanimité,*
- *l'âge d'accueil prévus des enfants de 0 à 4ans, accepté à l'unanimité.*

2. Présentation du projet par les mandataires en vue du dépôt de la demande d'autorisation de construire.

Les plans sont présentés et discutés pour les divers bâtiments.

Les décisions prises sont les suivantes :

- *éventuel aménagement d'une terrasse en toiture des vestiaires entre la piscine et la salle de gymnastique pour le parascolaire, refusé par 4 non, 2 oui et 2 abstentions.*
- *le projet tel que présenté a été accepté à l'unanimité.*

Séance du 15 septembre 2005 - séance commune avec la commission des Écoles & Jeunesse

1. Présentation par les mandataires du projet définitif.

Je vais faire le rapport pour les deux commissions la seule différence est que les objets à voter l'ont été séparément.

Nous avons eu la présentation du projet définitif en vue de l'établissement de la demande en autorisation de construire. Le mandataire nous a expliqué toute la procédure et ce que cela impliquait.

En fait il y a 4 demandes à mettre en parallèle (construction, démolition, éventuel abattage d'arbres et coefficients thermiques) ce qui veut dire que le projet va passer entre les mains de nombreuses personnes qui vont émettre entre 35 et 50 préavis selon les divers services concernés.

Les divers plans nous sont présentés et remis avec toutes les explications résumant et concrétisant nos précédentes discussions.

En l'état il ne s'agit que des demandes formelles nous n'en sommes pas encore aux discussions budgétaires.

Les deux commissions se sont prononcées séparément :

1^{er} vote :

- *Le projet est accepté à l'unanimité de la commission ad hoc Marcelly Tronchet.*

2^{ème} vote :

- *Le projet est adopté à l'unanimité de la commission des Écoles et jeunesse.*

5.2. M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 28 juin :

1. Assemblée générale ordinaire de l'Association « Le Chênois ».

Compte rendu de l'assemblée générale du journal « Le Chênois » du 28 juin 2005 au Point Favre à Chêne-Bourg

La séance s'est déroulée sous la présidence de M. Pierre de Candolle de Chêne-Bougeries en présence des membres des commissions de la Culture des trois communes Chênoises.

Après lecture des divers rapports il est procédé, comme prévu par les statuts pour deux ans, au renouvellement de la présidence ainsi que du bureau du comité.

Ont été élus :

Présidente : Mme Mireille Mahrer, Chêne-Bourg
Vice-présidente : Mme Anne-Marie Jaquet, Thônex
Trésorière : Mme Claudia Burri, Chêne-Bourg
Secrétaire : M. François Florinetti, Chêne-Bougeries

Lors des discussions il est proposé de réactualiser l'informatique du journal qui semble-t-il est dépassé et nécessite un renouvellement. La dépense est estimée à environ Fr 6'000,- somme qui semble être en dessous de la réalité.

Il est suggéré à la rédaction et au bureau du comité d'étudier les besoins et de faire une proposition aux administrations communales afin qu'elles puissent intégrer la part de la somme demandée dans le budget d'investissement 2006.

Le principe de l'achat de matériel informatique et le budget 2006 sont acceptés à l'unanimité.

Il est d'autre part relevé à satisfaction le contenu et la bonne présentation du journal devenu intéressant et agréable à lire, en comparaison des « Nouvelles » (remplaçant des « Nouvelles des Trois-Chênes ») qui ces derniers temps sont pratiquement vidées de leur substance locale.

5.3. M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 6 septembre 2005 :

1. *Pavillon scolaire « Mousse ». Présentation par la mandataire du projet de pavillon scolaire devant accueillir une partie des élèves du groupe scolaire Marcellly-Tronchet pendant les travaux de démolition-reconstruction.*

Le crédit d'étude voté pour ce pavillon scolaire provisoire prévoyait la « reprise » d'un bâtiment propriété du DAEL, actuellement sis à l'école de la Roseraie. Après une étude approfondie il s'est avéré que ce pavillon présentait des lacunes importantes en terme de sécurité des personnes et des biens.

Qu'il avait préfabriqué en construction mais pas en démontage. Le coût de ré habitation et d'adaptation en devenait exorbitant.

Les mandataires, avec l'accord du Conseil administratif, ont donc élaboré un projet de construction neuve provisoire dont le coût approche la récupération de l'adaptation du pavillon Roseraie.

C'est ce projet qui est présenté à la commission intégrant le programme des locaux initialement prévus. Le débat s'ensuit sur des aspects de projet et d'équipement technique.

Le projet définitif ainsi que son coût sera présenté ultérieurement, relevant que les commissaires ont souhaité se prononcer sur des variantes concernant le type de façade (matériau) ainsi que sur la possibilité de créer une toiture végétalisée et des surfaces perméables au sol.

Le projet a été accepté à l'unanimité des présents.

5.4. Mme Rosemarie Egger, Présidente de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection civile, séance du 20 septembre 2005 :

1. Pétition concernant la circulation et le stationnement au quartier défini par le chemin du Bois-Des-Arts, l'avenue des Verchères et l'avenue Suisse.

Les pétitionnaires se sont excusés le jour même auprès de la Mairie et ce point est reporté à une séance ultérieure.

2. Plan directeur communal des itinéraires cyclables et des chemins pour piétons.

Il s'agit d'un avant-projet dont nous avons pu prendre connaissance par les mandataires et M. Walther nous a rappelé que l'aménagement des chemins pour piétons, selon le plan directeur, est une obligation légale, les différentes associations ont répondu à un questionnaire et les données ont été intégrées dans le projet.

M. Decrey demande aux groupes d'étudier l'avant projet qui leur a été remis et d'adresser leur remarques à la Mairie qui les transmettra au Bureau URBAPLAN afin de pouvoir avancer sur ce dossier.

5.5. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 20 septembre 2005 :

Deux points à l'ordre du jour, hormis l'approbation du dernier procès-verbal :

1. Le centre sportif et les finances, présenté par M. Laurent Hirt, Directeur, avec :
 - a. Le budget 2006
 - b. Les investissements directs par les communes pour 2006
 - c. La situation des préfinancements

En préliminaire, M. Détruche a présenté à la commission l'esprit de l'orientation du CSSM concernant les investissements et le préfinancement, étant entendu que le Conseil intercommunal est indépendant et prend les décisions. Il est nécessaire qu'une pré-information soit donnée dans les communes, ne serait-ce que par souci de transparence.

M. Hirt présente le budget d'exploitation 2006 (N°4) tel qu'il a été envoyé aux membres du Conseil intercommunal. Il reflète une situation pour 2006 et doit être soumis à approbation.

Un point important concerne le rattrapage du préfinancement, qui a pris du retard et s'élève à environ Fr 1'200'000,-. Il faudra en effet 10 ans à raison d'un remboursement annuel de Fr 115'000,-. Cette somme n'est pas en relation avec la dotation annuelle concernant le préfinancement : ce fonds a habituellement été doté de Fr 250'000,- par an, mais il ne l'a été que de Fr 100'000,- en 2005.

Pour 2006, une dotation d'environ Fr 300'000,- est prévue, et un rattrapage de Fr 118'000,-. Cela a généré un débat sur la quote part des communes, qui devrait arriver au final à Fr 99,60 par habitant contre 90 actuellement.

Le plan de préfinancement est présenté de manière rationnelle et ne devrait pas laisser place à de mauvaises surprises. M. Hirt s'y engage.

M. Détruche précise que le rôle d'une exploitation telle que le CSSM et de son directeur est de rester innovateur et de faire des propositions. Il recommandera d'approuver la variante N°4 au Conseil intercommunal. M. Hirt a, par ailleurs, établi une hiérarchie des urgences. Augmentations et diminutions sont accompagnés de commentaires sur le budget. et sont discutés ensuite au coup par coup certains postes.

Concernant les investissements directs par les communes pour 2006, M. Hirt a présenté deux objets, suite aux discussions avec le bureau, objets qui ont déjà été présentés l'année dernière, soit : le changement des chaudières et la transformation de l'appartement en salles de réunion.

S'en suit une discussion sur l'emplacement des chaudières en lien avec un ancien projet d'accès pour handicapés. M. Hirt précise qu'une tranchée sera creusée pour amener le gaz de la route de Sous-Moulin jusqu'aux chaudières.

Situation des préfinancements :

Le précieux outil qu'est le compte de préfinancement a été mis à jour. M. Hirt a procédé à un inventaire relativement complet des biens estimés entre Fr 2'000,- et Fr 100'000,- et classés selon leur domaine (athlétisme, tennis, restaurant, etc...) et par rapport à l'année d'acquisition et la durée de vie. La dernière page du document présente les totaux et les disponibilités effectives au 31 décembre 2004. On constate que le montant de l'inventaire est supérieur de 1 million de francs comparé à 2003, ce qui ne signifie pas que le matériel n'existait pas, mais il n'a pas été répertorié. Il existe un projet de règlement pour le préfinancement.

2. *Divers*

Toujours concernant le CSSM, une séance de conciliation aura lieu entre la direction et le restaurateur, suite à un certain nombre de revendications.

Concernant les salles de conférence sujet refusé l'an passé - la majorité des Conseillers municipaux n'est pas favorable à cette proposition.

Un dernier point important: M. Détruche informe que le Conseil administratif a pris la décision de retirer le commandement à un agent municipal, lequel restera en fonction dans la même équipe, mais, avec une fonction différente et un autre cahier des charges. A titre intérimaire, le poste fonctionne sous la responsabilité du CA délégué à la police.

5.6. *M. Pascal Uehlinger pour les rapports suivants :*

5.6.1. *Commissions réunies, vice-président du Conseil municipal, séance du 27 septembre 2005 :*

1. *PAC MICA, présentation par les représentants du DAEL et les mandataires de l'avant projet.*

Lors de cette commission les élus des communes de Puplinge et de Thônex étaient présents, ainsi que M. Moutinot, Président du DAEL, M. Spahr, chef de projet ainsi que les mandataires du DAEL et Mmes. Delarue et Ronconi du Bureau d'architectes ASS, mandaté par la commune.

A plusieurs reprises le terme avant-projet a été mis en avant. Nous avons pu constater quelques différences entre la présentation et la position du chef du département.

M. Moutinot nous rappelle avoir proposé de nous présenter en novembre des éléments concernant la circulation. M. Nemec informe que cet avant-projet présente une vision provisoire mais que les esquisses s'affinent. Une des images présente le réseau principal des routes et du CEVA. En résumé il faut créer des liaisons directes et des arrêts à proximité des habitations les communes proches se trouvant à 1km. environ du PAC MICA. Il faudrait réaliser des aménagements importants en terme de politique de mobilité douce sur ce périmètre. Il est question d'une traversée de Belle-Idée en relation avec Annemasse et les futures gares du CEVA.

On nous a également signalé que le but est de signaler les zones de parcs et de verdure, pour cela il faudra concentrer les habitations. Le projet présenté montre des zones d'habitation très denses et des zones de verdure et d'utilité publique à proximité.

Une autre image présente les structures existantes du Foron, de la Seymaz des forêts et du secteur de Belle-Idée et du reste des espaces de verdure.

Plusieurs images de pièces urbaines ont été présentées celles-ci sont destinées aux habitations et lieux de travail. Une pièce urbaine mesure environ 170m². Quant au gabarit il a été décidé de l'abaisser près de la zone villas où il ne dépasserait pas 4 niveaux.

M. Sauberli présente les mesures environnementales accompagnant le concept, la gestion des surfaces, des crues du Foron, du milieu agricole, des éléments énergétiques et du développement durable. L'hydrologie ne devrait pas être modifiée après la construction du secteur, cela est possible mais pas évident à réaliser.

On nous a précisé que le programme cadre prévoit 4.050 logements, une importante surface d'équipements collectifs et environ 2.000 emplois qu'il reste à définir. Il est prévu de procéder par étape et de construire des morceaux cohérents. La durée des travaux prévue est de 25 ans, voici la chronologie des étapes :

*2010 - 800 logements
2015 - 1290 logements
2020 - 1210 logements
2025 - 750 logements*

A chaque étape divers équipements seront réalisés.

Lors du débat le souci de la nappe phréatique a été soulevé car celle-ci se trouve à une profondeur de 1m. 1.50m. ce qui rend pratiquement impossible la réalisation de parking en souterrain il est même question d'implanter des silos à voitures et si l'on voulait construire 8.000 places de parking en silos il faudrait une dizaine de bâtiments du genre « étoile ».

5.6.2. Commission de l'Urbanisme & Développement durable, Président de la commission, séance du 27 septembre 2005 :

1. PAC MICA, analyse avec Mme Christine Delarue, de l'avant projet du DAEL du 16 juin 2005 et propositions.

Cette commission a siégé suite à la présentation faite en commissions réunies.

La commission a apprécié le fait que Mme Delarue n'a pas modifié la structure globale du Bureau mandaté par le DAEL, elle y a simplement apporté des commentaires et des propositions.

La présentation montre une vision des constructions au centre de Thônex, aux Verchères et dans des constructions similaires comme la Chapelle-Les-Sciers afin de faire une comparaison avec le PAC MICA.

En conclusion Mme Delarue constate :

- que les densités sont beaucoup plus importantes qu'habituellement dans de telles zones,*
- que le taux d'habitats par logement est trop faible,*
- que l'objectif des 3.750 habitants ne pourrait pas être atteint en appliquant un taux de 1,2 pour les pièces urbaines qu'on n'a pas encore vraiment vues (il faudrait développer une de ces pièces pour mieux se rendre compte de la réalité),*
- que tout ne devra pas être déclassé en zone de développement 3 (cela a déjà été dit),*
- que la largeur du mail central favorisera une vitesse excessive,*
- que des zones piétonnes devraient être créées entre les zones urbaines,*
- que le besoin en équipement devra être vérifié.*

Les soucis relatifs à la nappe phréatique ont également été mentionnés et M. Loutan demande quelques informations concernant le nombre d'emplois par habitants, la réponse est restée assez vague et difficile à comprendre, ceci précisé ultérieurement.

M. Forte quant à lui demande quel sera le pourcentage de logements subventionnés, il lui est répondu qu'il sera de 20%.

6. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2006. Discussion. Vote. (DA-05-24)

M. Philippe Decrey, Maire, il s'agit comme d'habitude de la liste que nous devons fournir à l'État et je ne peux que vous inviter à entériner celle-ci.

La parole n'étant pas demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléant du local de vote de Thônex, pour l'an 2006 qui se présente comme suit : (voir annexe).

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

7. Auberge communale :

Demande d'un crédit de construction de Fr 345'000,- en vue de la rénovation et l'amélioration de la cuisine, remise en état de l'auberge. Discussion. Vote.
(DA-05-20)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, donne des précisions sur les transformations envisagées : les explications ont été données lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin. Cet objet a été renvoyé en commission et je crois qu'il faut directement passer aux conclusions des présidents de commissions.

M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 septembre 2005 :

- *M. Détruche Conseiller administratif délégué nous a rappelé lors de la commission, qu'en vue du départ du tenancier actuel, et dans le cadre d'une réflexion globale sur l'auberge communale, un cahier des charges a été établi avec des professionnels de la restauration et des employés de la Mairie. Un appel d'offre a été lancé et un choix de principe a été fait.*

Un concept de restauration ainsi qu'un projet de rénovation de cuisine a donc été établi avec l'ensemble des partenaires. Il a été également rappelé que la structure du bâtiment n'est pas touchée mais qu'un rafraîchissement général est prévu, avec un apport des futurs tenanciers.

Enfin, il a été instamment demandé au Conseil administratif délégué une transparence totale à l'égard du législatif quant aux conditions cadres régissant les relations contractuelles entre la Mairie et les exploitants.

Au vu des explications données la commission a accepté le principe de rénovation de la cuisine par 8 oui et 1 abstention.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 septembre 2005 :

- *Lors de cette commission nous avons reçu un document chiffré pour l'ensemble des travaux demandés. Certaines questions ont été posées, il a été demandé par M. Droz une transparence sur l'ensemble des loyers et contrats passés avec les nouveaux tenanciers.*

Le crédit a été accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

Mme Egger : pour le groupe socialistes/verts, ce crédit est accepté et nous demandons au Conseil administratif la plus grande transparence concernant la future exploitation, les gérants etc.

M. Favre fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

La présentation et le développement du dossier respectivement aux commissions des Travaux & Bâtiments et finances nous ont permis de mieux comprendre certains éléments, dont notamment :

- que l'agencement de la nouvelle cuisine correspond bien entendu à l'usage qu'entendent en faire les futurs tenanciers
- mais que cet aménagement n'est pas spécifique à leurs besoins uniquement mais répond d'une manière générale au fonctionnement d'une auberge communale, quel qu'en soit l'utilisateur
- que les travaux entrepris intègrent un rafraîchissement général des lieux
- que l'opportunité d'exécuter ces travaux est donnée par le changement de tenancier, d'une part et par la modernisation indispensable d'un outil de travail aujourd'hui obsolète, d'autre part
- que le coût estimé des travaux est issu d'un appel d'offre concurrentiel
- que les conditions du nouveau bail tiendront compte de l'effort substantiel que la commune engage afin d'octroyer aux futurs tenanciers et à la clientèle des conditions d'efficacité et de confort optimum

On ne saurait terminer sans relever que l'engagement financier est de Fr 410'000.-, réparti en Fr 345'000.- de crédit d'investissement à amortir sur 10 ans et Fr 65'000.- sur le compte de fonctionnement de cette année.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe libéral, vote ce soir le crédit et le principe de rénovation de cette cuisine.

Mme Constantin fait la déclaration suivante pour le groupe démocrate-chrétien :

Ce soir, le Groupe Démocrate Chrétien renouvellera son vote positif du mois de juin concernant la demande de crédit en vue des travaux de rénovation de l'Auberge Communale.

Nous regrettons le temps qui a été perdu pour l'accomplissement des travaux par le vote négatif du Conseil Municipal en juin dernier.

En effet, les éléments complémentaires qui nous ont été apportés lors des Commissions de Bâtiment et Finances, selon demande de certains Conseillers Municipaux, faisaient à notre avis, l'objet d'une décision de professionnels et n'étaient pas de notre compétence.

Toutefois, nous remercions le Conseil Administratif de nous les avoir transmis et lui faisons confiance pour mener à bien ce dossier dans les meilleurs délais possibles tout en respectant le montant des travaux annoncé.

M. Stark fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Le groupe radical soutiendra la demande d'un crédit de construction de Fr 345'000,- pour la remise en état de l'auberge communale.

Nous déplorons les mois perdus, puisque cette demande nous a déjà été présentée lors du Conseil municipal du mois de juin de cette année.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà que le Conseil municipal réuni aujourd'hui accepte cette demande à l'unanimité puisque la commission des Travaux & Bâtiments l'a acceptée par 8 oui et 1 abstention, et que la commission des Finances l'a acceptée à l'unanimité

M. Loutan : après la discordance complète entre le tenancier du Nautica et le Conseil administratif j'ai insisté à plusieurs reprises en commission pour que l'on puisse auditionner les personnes concernées. On m'a répondu concernant la visite de locaux ou l'on envisage d'effectuer des travaux que chacun de nous pouvait y aller, cependant nous ne pouvons pas nous permettre d'aller chacun déranger le tenancier en lui posant toute une série de questions. Il serait donc plus rationnel que cela se fasse en commission. Je ne suis pas contre ce crédit mais j'insiste pour que l'on ait à l'avenir des auditions des personnes concernées.

M. Forte : dans diverses déclarations j'ai entendu parler de transparence de la part du Conseil administratif vis-à-vis du législatif et en commission. Je suis déjà intervenu sur la raison des compétences. J'avais suggéré à M. Loutan de consulter la loi et je rappelle qu'il s'agit de l'article 48, lettre I, de la loi sur l'administration des communes qui donne compétence au Conseil administratif de conclure des baux dont la durée n'excède pas 12 ans.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que M. Franco Sofia a informé le Conseil administratif de sa volonté de cesser la gérance de l'auberge communale après 35 ans d'activité,
- Attendu qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation de la cuisine et de remise en état de l'auberge en vue de la reprise de cet établissement par de nouveaux gérants,
- Vu que le montant total des travaux est estimé à Fr 410'000,- duquel il convient de déduire le montant prévu au budget 2005 de Fr 65'000,-,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 6 septembre 2005,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 22 septembre 2005,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 345'000,- en vue de la rénovation de la cuisine et de la remise en état de l'auberge communale.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 345'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2006 à 2015.

8. Projet de motion

Déposé dans le délai légal par MM. D. Thurre et G. Loutan pour le groupe socialistes-verts intitulé : « Pour une publication exhaustive et réaliste dans le journal Le Chênois des titres des sujets abordés au Conseil municipal , du nom des auteurs et des résultats des votes ». Discussion. Vote. (MM-05-04).

- M. Guy Loutan, signataire du projet de motion en donne lecture :

Exposé des motifs :

Dans l'optique de la transparence et du respect prônés par la politique communale, il nous semble souhaitable qu'il soit fait mention dans le compte rendu publié dans le journal Le Chênois des nombreux thèmes abordés au Conseil municipal.

A ce jour, seuls quelques sujets sont signalés, en particuliers ceux soumis au référendum facultatif.

Montrons aux habitants l'acceptation des projets intéressants, ou le refus d'autres propositions, avec aussi les titres des questions écrites auxquelles il a été répondu.

La mise en lumière des thèmes abordés au Conseil municipal permettra aux lecteurs de voir ce qui est refusé, ou accepté, et les thèmes dans lesquels s'engagent les élus. Ce serait une bonne manière d'offrir un reflet réaliste de la politique municipale, puisque l'on désire susciter des vocations !

Voici le travail de vos élus, les idées abordées et les résultats, n'est-ce pas une façon vivante d'intéresser les lecteurs à la politique ? Politique dont il faut montrer qu'elle n'a pas la mauvaise odeur qu'on lui prête facilement !

Il ne s'agira pas d'allonger la littérature officielle. Le titre, les auteurs, et le résultat du vote pour chaque objet suffiront certainement. Par contre, nous ne jugeons pas utile ni possible de mentionner ce qui sort dans les varia, ou les informations du Conseil administratif en début de séance. Celui-ci a du reste les moyens d'écrire et développer ce qu'il veut dans le journal ou son tous ménages thônésiens, ce qui n'est pas le cas pour les Conseillers municipaux.

Nous souhaitons donc que vous soutiendrez ce projet et voudrez bien le renvoyer au Conseil administratif, ou à la commission concernée.

Motion :

Pour une publication exhaustive et réaliste dans le journal Le Chênois des titres des sujets abordés au Conseil Municipal, du nom des auteurs et des résultats des votes.

Considérant :

- la politique annoncée de transparence et de participation du public aux affaires communales,
- l'importance d'intéresser notre communauté aux affaires publiques,
- et la brièveté des comptes rendus des séances du Conseil Municipal dans le journal des 3 Chênes,

Le Conseil municipal
invite
le Conseil administratif

1. À intervenir auprès de qui de droit de façon à ce que soient publiés dans le Chênois tous les titres des projets à l'ordre du jour, les noms des auteurs et les résultats de votes, ainsi qu'uniquement les titres et auteurs des questions écrites auxquelles il a été répondu.

La discussion est ouverte :

M. Fischer fait la déclaration suivante au nom des groupes de l'entente :

Les groupes de l'entente ne peuvent souscrire au projet de motion déposé au point 8 de l'ordre du jour, qui demande une publication exhaustive et réaliste dans le journal « Le Chênois », des titres des sujets abordés au Conseil municipal, du nom des auteurs et des résultats des votes.

Pour plusieurs raisons il avait été décidé de ne faire publier dans le journal, que le compte rendu décisionnel, qui comprend déjà les titres des sujets abordés ainsi que le résultat du vote de chaque point de l'ordre du jour mentionné.

En effet sauf exception le journal se limite pour des raisons techniques à 48 pages, ceci en rapport à la part de publicité acquise à chaque numéro; ce qui fait qu'il n'est pas possible d'en consacrer deux par commune pour un compte-rendu plus détaillé.

D'autre part, le procès-verbal détaillé ne nous parvient que quinze jours à un mois après les séances du Conseil municipal, il doit en outre être approuvé lors du Conseil suivant avant d'être à disposition de tout en chacun, conformément à la LIPAD.

Il se passe donc souvent plus de deux mois entre la date à laquelle le conseil a eu lieu et la parution du prochain journal, sans parler des périodes de vacances, rendant la lecture d'un compte-rendu nettement moins intéressante, parce que tardive.

Enfin, le procès-verbal entier peut être consulté sur « Internet » et peut également être demandé partiellement ou en entier, imprimé par la mairie dès son approbation par le conseil municipal.

De ce fait, les partis de l'entente ne voient pas d'intérêt à soutenir ce projet de motion et n'entreront pas en matière sur ce sujet.

M. Loutan : il ne s'agit pas de publier un procès-verbal mais que le public puisse savoir ce que le Conseil municipal a accepté et refusé et qui a fait les différentes propositions, ceci dans l'esprit de faciliter l'accès de l'information à la population qui n'a pas forcément un accès à internet ou de se rendre à la Mairie pour demander de la documentation.

Je propose un renvoi en commission afin que l'on puisse discuter sereinement et je suis prêt à changer l'invite dans ce sens.

Au vote :

- *La proposition de renvoyer ce point à la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage est refusé par 17 voix contre, 4 pour et 4 abstentions.*
- *La motion est refusée par 17 voix contre, 7 voix pour et 1 abstention.*

9. Proposition du Conseil administratif

9.1. M. Philippe Decrey, Maire

Le Conseil administratif n'a pas de proposition.

10. Questions écrites

M. le Président informe que la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 21 juin 2005 par Mme Victoria Kaby, Conseillère municipale, concernant : « Une bibliothèque municipale à Thônex, cela manque cruellement ! », sera donnée à son retour au mois de décembre.

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question écrite :

10.1. De M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, ayant comme intitulé : « Fête de la bière et de la choucroute – 30 septembre/1^{er} octobre »

Le 11 mai 2004, ce Conseil municipal a accepté à l'unanimité un projet de délibération pour la fête des promotions. Ce projet demandait d'utiliser des contenants, vaisselle et couverts recyclables et d'organiser un tri des déchets sur la place de la fête.

L'intention était, dans les manifestations organisées par la commune, de travailler concrètement dans les lignes de l'Agenda 21 et de susciter, dans toutes les manifestations d'importance la pratique d'une politique active en faveur de la protection de l'environnement.

Quelle ne fut pas ma surprise et mon effarement (et pour ceux qui connaissent mes emportements possibles de langage, je reste donc rhétoriquement raisonnable ici) de constater, lors de la fête de la bière et de la choucroute, l'application d'une politique dépassée de la gestion du tri des déchets que je qualifierais maintenant d'antithèse parfaite de l'intention manifestée en mai 2004.

La question est donc la suivante :

- Existe-t-il un malentendu entre le Conseil administratif et le Conseil municipal sur l'application de la résolution du 11 mai 2004, ce premier interprétant au premier degré l'intention en ne comprenant que la fête des promotions dans les décisions du Conseil municipal et libérant de l'obligation les autres manifestations ?.
- La fête de la bière et de la choucroute est elle considérée comme une fête particulière impliquant des mesures particulières de gestion des déchets, en particulier en utilisant les ferments naturels et personnels pour l'élimination sous forme liquide et gazeuse des déchets principaux en dispensant les quelques autres déchets solides d'un tri particulier (les contenants résiduels, assiettes et verres) ?
- La journée de la propreté était organisée le matin du 1er octobre, ciblée, dans notre commune, sur le tri des déchets ; la fête de la bière et de la choucroute encadrant cette manifestation a-t-elle été utilisée à dessein comme un contre exemple délibéré ? (Auquel cas, cette subtilité a pu risquer d'échapper à quelques citoyens dont, je dois l'avouer, je fais partie, n'ayant pas un sens de l'humour et de la finesse particulièrement développé !)

11. Propositions individuelles et questions

11.1. Giratoires route de Jussy

Mme Jacquet : est-il possible de fixer des catadioptres autour de ce giratoire, compte tenu, notamment pour les deux roues du danger présenté par les ardoises décoratives ?

- M. Détruche : nous allons examiner cette proposition.

11.2. Bâtiment des douanes à Moillesulaz

M. Fischer : je remercie M. Détruche d'être intervenu pour que les arbres de cette propriété soient taillés car les gens devaient contourner le trottoir par la route pour passer. Mais il faudrait également intervenir auprès des régies des N°1-3-5 et 7 chemin du Foron pour la même opération soit faite car la verdure cache les feux de signalisation.

- M. Détruche : le Conseil administratif prend note.

11.3. M. Stark pose les questions suivantes :

11.3.1. Chemin de Marcelly

Lorsque l'on entre dans le chemin de Marcelly depuis la route de Jussy il se trouve un panneau « interdiction de circuler » et dessous une indication « travaux uniquement ». Ce panneau n'est pas placé de manière judicieuse car il se trouve avant les immeubles placés sur la gauche ainsi que de l'entrée du parking souterrain de la piscine. Ce panneau devrait être enlevé ou installé plus près de l'accès au chantier.

- M. Détruche : ce panneau est placé de manière provisoire et une sécurité a été mise en place avec nos ASM lors des rentrées et sorties des écoliers.

11.3.2. Foire de l'OLMA à Saint-Gall

Il semble que le Canton de Genève a prévu un train spécial à 5h. du matin et retour à 23h. le 15 octobre pour se rendre à cette manifestation, je suis étonné que le Conseil administratif n'en ait pas parlé étant donné que notre Canton est invité.

- M. Decrey : cette invitation était adressée au Conseil administratif et non au Conseil municipal c'est pour cela que nous n'en avons pas fait mention. De plus, cette invitation tombe sur les vacances scolaires et le Conseil administratif ne pourra pas se rendre à Saint-Gall.

11.4. La Salamandre

M. Loutan : les 22 et 23 octobre à Beausobre à Morges une manifestation est organisée par la Salamandre, journal assez sympathique, sur la nature en ville.

11.5. PAC-MICA

M. Loutan : je voudrais féliciter et remercier Mme Rochat pour son discours incisif et humoristique qu'elle a prononcé lors de l'inauguration de l'exposition sur le PAC-MICA.

11.6. Forum des Associations

M. Loutan : y aura-t-il une réunion prévue afin de faire le bilan de cette manifestation comme cela a déjà été annoncé ?

– M. Decrey : oui c'est prévu.

11.7. Arbres

M. Loutan : en commission M. Détruche nous a informé qu'il ne prévoyait pas d'action pour sauver les arbres du parking de la salle des fêtes, alors que vous avez répondu à ma question écrite qu'un bilan des arbres en danger sera établi. Comment envisagez-vous de ne pas intervenir sur les arbres malades, d'une part, tout en faisant un bilan d'actions, d'autre part ?

– M. Détruche : nous n'allons pas faire une action particulière pour les arbres que vous citez, nous avons des mandataires ainsi qu'un service des espaces verts pour s'occuper de ce type de problème.

11.8. Avenue de Thônex

M. Loutan : qu'en est-il du projet de plantation suite à l'abattage de peupliers ?

– M. Decrey : un avant-projet a déjà été présenté en commission de la Circulation. Maintenant nous attendons la rentrée des devis notamment pour ces plantations. Ce projet vous sera prochainement soumis.

11.9. Quartier de Mon-Idée

Mme Egger : dans ce quartier il y a une équipe de jeunes Brésiliens qui aimerait bien jouer au football sur le terrain de l'école Pont-Bochet le lundi soir de 17h. à 18h. Est-ce possible, quelles sont les démarches à entreprendre ?

– M. Détruche : Avec les heures que vous mentionnez il faudrait un éclairage en cette période, installation qui n'est pas existante.

D'autre part, ce terrain de football est ouvert au public en dehors des heures scolaires et il n'y a pas de démarche particulière à faire.

11.10. Place de jeux derrière la salle des fêtes

M. Uehlinger : qu'en est-il des bancs qui doivent être installés à cet emplacement ?

– M. Détruche : ces bancs ont été livrés et posés dernièrement.

11.11. École du Bois-Des-Arts

M. Vacheron : il y a un arbre qui est complètement mort à côté de cette école et il serait temps de faire quelque chose avant qu'il s'effondre de lui-même.

11.12. Giratoire Thônex-Puplinge

M. Vacheron : il y a également deux arbres à cet endroit qui sont en très mauvais état il serait bien de le signaler à l'État de Genève.

11.13. Panneaux d'information

M. Grandgirard : il y a plus d'une année j'ai relevé que les panneaux d'information situés sur plusieurs endroits de la commune n'étaient pas à jour, ce n'est toujours pas fait. J'aimerais savoir si le Conseil administratif a l'intention de les changer.

– M. Détruche : nous nous occupons de ce problème qui concerne une dizaine de panneaux et je vais faire accélérer l'avancement de ce dossier.

11.14. Course de l'Escalade

M. Hyde : avec M. Droz, Président, nous vous encourageons à faire partie d'une équipe thônésienne à participer à la course de la Marmite. Les personnes intéressées sont priées de nous contacter.

– M. Decrey : le Conseil administratif est prêt à fournir les T-shirts.

11.15. Challenge des municipalités

M. Fischer : je rappelle que samedi aura lieu le tir des municipalités et qu'il est important que nous soyons au moins 8 inscrits pour être qualifié à ce challenge.

11.16. Loi sur l'administration des communes

M. Loutan : tout à l'heure M. Forte m'a rappelé l'article des compétences du Conseil administratif en matière de baux. Je tiens juste à préciser que je n'ai jamais demandé à signer ce document. J'avais uniquement fait des remarques concernant le cahier des charges des nouveaux tenanciers. Je prie donc M. Forte de relire les procès-verbaux avant d'intervenir.

*

La séance est levée à 22h.15.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Roland DROZ

M. Philippe GUEX